

## Extrait du Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Identifiant juridique : BOI-INT-CVB-VNM-12/09/2012

Date de publication : 12/09/2012

Date de fin de publication : 04/11/2016

### INT - Convention fiscale entre la France et le Viêt-Nam

---

#### Positionnement du document dans le plan :

[INT - Fiscalité internationale](#)

[Conventions bilatérales](#)

[Titre 121 : Viêt-Nam](#)

#### 1

Une convention en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune a été signée le 10 février 1993 à Hanoï entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République socialiste du Vietnam. Elle est assortie d'un protocole formant partie intégrante de la convention.

La [loi n° 94-323](#) du 25 avril 1994 (J.O n° 97 du 26 avril 1994, p. 6097) a autorisé l'approbation de cette convention.

Le [décret n° 94-1101](#) du 13 décembre 1994 (J.O n° 294 du 20 décembre 1994 p. 18056 et s.) a publié cette convention qui est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 1994.

#### 10

L'article 27 de la convention prévoit que les stipulations qu'elle comporte s'appliquent :

- en ce qui concerne les impôts perçus par voie de retenue à la source, aux sommes imposables à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1994 ;
- en ce qui concerne les autres impôts sur le revenu, aux revenus réalisés à compter de l'année 1994 ou de l'exercice comptable en cours au 1<sup>er</sup> juillet 1994 ;
- en ce qui concerne les impôts sur la fortune, à la fortune imposable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1994.